



Mandat de vente que je souhaite denoncer avant le delai legal

Par **heleva**, le **24/05/2009** à **16:33**

Bonjour,
Divorcée, mon ex-mari et moi avons signé, il y aura 2 mois le 6 juin, un mandat de vente sans exclusivité pour une maison en indivision. Je ne souhaite plus vendre ce bien mais racheter les parts de mon ex-mari. Est-il possible de dénoncer le mandat avant le délai légal de 3 mois et si l'agence trouve un acquéreur serai-je contrainte de vendre. Il y a un autre problème, une autre agence, qui n'a pas de mandat de vente, pourrait vendre le bien plus cher que dans celle-citée précédemment et mon mari en est informé. Peut-il refuser ma proposition de rachat au prix de la première agence ?
Merci pour votre réponse